

Lexique des coûts et frais liés aux services d'investissement et instruments financiers

Ce lexique présente les différentes typologies de coûts et frais liés aux services d'investissement que vous pouvez souscrire et aux instruments financiers qui sont inscrits sur votre compte-titres ou sur votre Plan d'Épargne en Actions (PEA).

CA Indosuez met à votre disposition ce lexique afin de vous accompagner dans la lecture des informations relatives aux coûts et frais qui vous sont communiquées, avant la souscription des services d'investissement ou la réalisation d'une opération sur un titre financier, puis, sur une base annuelle, conformément à la réglementation applicable.

Votre Banquier Privé se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision.

TYPE DE FRAIS	DESCRIPTIF ET EXEMPLES
Frais liés aux services d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Frais uniques prélevés au démarrage ou à la fin d'un service fourni. <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : frais de clôture de compte. • Ensemble des coûts associés aux transactions effectuées dans le cadre du service d'investissement fourni. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - transactions sur OPC* : droits d'entrée, droits de sortie. - transactions sur titres vifs : commission bancaire (frais de collecte et traitement des ordres pour exécution, suivi...), frais de courtage (intermédiaires en charge de l'exécution des ordres sur les marchés), frais de livraison, le cas échéant, frais de change (transactions en devise étrangère), taxes (taxes sur les transactions financières ou autres). • Frais et coûts récurrents payés pour les services d'investissement fournis au client. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - commission de service de conseil financier relative aux frais liés au service de conseil sur titres et OPC : advisor dédié, propositions personnalisées d'arbitrages, informations, suivi des portefeuilles ; - commission de gestion concernant les frais liés à la gestion sous mandat d'un portefeuille de titres et OPC : gestion confiée à des spécialistes des marchés, reportings ; - droits de garde couvrant les frais liés à la conservation des titres et OPC dans un compte-titres ou un PEA, aux opérations administratives accompagnant la conservation : suivi des opérations sur titres (OST), édition de l'imprimé fiscal unique annuel (IFU), paiement des dividendes/coupons... • Eventuels frais associés aux services auxiliaires et non inclus ci-dessus. • Coûts marginaux : commissions liées au résultat. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple : commission de surperformance par rapport à un seuil convenu contractuellement.
Frais liés aux instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Frais uniques (inclus dans le prix ou s'ajoutant au prix de l'instrument financier) payés aux fournisseurs du produit au début ou à la fin de l'investissement dans l'instrument financier. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemples : droit d'entrée ou de sortie acquis à l'OPC contribuant à supporter ses frais pour investir ou désinvestir les avoirs qui lui sont confiés, frais de structuration d'un produit financier... • Ensemble des coûts associés aux transactions supportés en conséquence de l'acquisition et de la cession d'investissements. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple : frais de transactions indiqués dans les DICI (Documents d'information clé pour l'investisseur) des OPC mis à votre disposition sur demande. • Frais récurrents associés à la gestion de l'instrument financier qui sont déduits de sa valeur pendant la durée d'investissement dans l'instrument financier, hors rétrocessions versées au distributeur. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple : frais courants (de gestion et de fonctionnement) de l'OPC (hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC). • Coûts marginaux : commissions liées au résultat. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple : commission de surperformance par rapport à un seuil défini dans le Prospectus du fonds.
Paiements provenant de tiers et perçus par notre établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Rétrocessions perçues en rapport avec les services d'investissement fournis aux clients.

* Organisme de placement collectif.

CA Indosuez

Siège social :

17, rue du Docteur Lancereaux
75382 Paris cedex 08
France

T : +33 (0)1 40 75 62 62
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital de 853 571 130 euros.
RCS Paris 572 171 635. Établissement de Crédit et Société
de Courtage d'Assurances, immatriculée au Registre des intermédiaires
en assurance sous le n° 07 004 759.

